



**East Angus**

Ma ville, ma vie

**AVIS PUBLIC**

**DEMANDE DE DÉMOLITION D'UN IMMEUBLE**

AVIS est par la présente donné aux personnes intéressées que le comité de démolition de la Ville de East Angus tiendra une séance publique le **lundi 29 septembre 2025** à compter de **14 h** en son hôtel de ville situé au 200 rue Saint-Jean Est, afin de statuer sur la demande d'autorisation de démolir les bâtiments suivants :

- Pour l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 180 945 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Compton et sis au 243-245, rue Aubin.

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et au *Règlement relatif à la démolition d'immeubles* (867), toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les (10) jours de la publication de l'avis public ou, à défaut, dans les (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Ville de East Angus par courriel à l'adresse suivante : [tresorerie@eastangus.ca](mailto:tresorerie@eastangus.ca) ou par courrier à l'adresse suivante :

Ville de East Angus  
Greffier-trésorier  
200 rue Saint-Jean Est  
East Angus (Québec)  
J0B 1R0.

Donné à East Angus, le 24 septembre 2025.

---

**Bruno Poulin, CPA**  
Greffier-trésorier